

PROJET DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
DE LA VILLE DE GATINEAU (QUÉBEC) :
CONSULTATION PUBLIQUE

UNE VILLE VERTE À LA PORTÉE DE LA MAIN !!

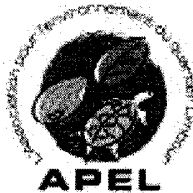
Le vécu de Limbour : un quartier vert

Document de consultation

Mémoire de l'association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL)

Présenté à la commission consultative sur l'environnement et le développement durable
et aux représentants de la Ville de Gatineau

Le 20 mai 2008



1. L'ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR

1.1 Préambule

L'environnement est un sujet d'actualité depuis fort longtemps. Le quartier Limbour attire une clientèle recherchant la tranquillité, des espaces verts à profusion ainsi que des milieux naturels à portée de main. La densification de la ville a amené une augmentation des projets de développement dans le quartier qui ont incité des citoyens à se regrouper en association pour veiller à la conservation de milieux naturels. L'APEL se sent donc directement concerné par le projet de politique environnemental de la ville de Gatineau. Par ce document, elle soumet un mémoire pour bonifier la politique.

1.2 Mission

Nous, résidants et résidentes du quartier Limbour, reconnaissons la grande richesse de l'environnement de notre quartier. Nous voulons contribuer à transmettre aux générations futures ce patrimoine grand, sain, protégé et amélioré.

À cette fin, nous avons créé, en novembre 2003, l'Association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL). Les membres de l'APEL veulent informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens et citoyennes afin qu'ils reconnaissent, mettent en valeur et protègent l'environnement de leur quartier.

L'APEL propose à ses membres et au public une gamme d'activités de découverte et de sensibilisation et entreprend des actions pour connaître, protéger et réhabiliter l'environnement du quartier Limbour.

2. L'INTÉRÊT DE L'APEL POUR LE SUJET DE CONSULTATION

De par sa mission, l'APEL se sent directement interpellé par le projet de politique environnementale de la ville de Gatineau. Seule association dédiée strictement à l'environnement dans la ville de Gatineau, l'APEL a fait des démarches auprès de la commission consultative de l'environnement et du développement durable (CCEDD) et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une proposition d'un nouveau zonage pour une protection accrue de certains espaces verts. La consultation sur la politique environnementale est une autre voie nous permettant d'émettre nos opinions et nos idées sur les meilleurs moyens de protéger et conserver l'environnement de notre quartier et de notre ville.

L'Association pour l'environnement du quartier Limbour (APEL) souhaite donc participer activement à la consultation et apporter sa contribution à la réflexion collective. Un premier jet de propositions vous a été soumis en novembre 2007 lors du premier volet de la consultation. Suite au dépôt du projet de la politique environnementale le 5 mai 2008, l'APEL vous présente ses commentaires sur le document du projet de la politique environnementale de la ville de Gatineau.

3. ORIENTATIONS DU PROJET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'APEL juge que les 4 orientations présentées dans le cadre du projet couvrent l'essentiel des grands thèmes d'une politique environnementale.

4. OBJECTIFS DU PROJET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les 8 objectifs (généraux et 7 spécifiques) constituent d'excellentes cibles à atteindre. Il ne faut pas oublier que plusieurs d'entre elles sont interreliées et qu'il faut en tenir compte dans les moyens pour les atteindre.

5. MOYENS POSSIBLES POUR L'ATTEINTE DES 8 OBJECTIFS

5.1 Préserver la ressource eau

Les 11 objectifs présentés et les moyens possibles demanderont beaucoup de ressources humaines et matérielles à la ville. La sensibilisation de la population (points 8-9-10-11) est importante pour diminuer notre apport d'eau et la protéger. Il faut donc mettre des efforts en priorité sur ces objectifs. L'ouverture au public de l'usine d'épuration des eaux et de l'usine de traitement d'eau potable durant quelques fins de semaine permettraient à la population d'être sensibilisé à l'énormité et à l'importance de ces infrastructures. L'APEL a déjà voulu inviter ses membres à de telles visites mais ce n'était possible que les jours de semaines.

Pour les objectifs suivants, nous aurions des moyens à ajouter.

Objectif 3. Continuer à offrir une eau potable de qualité.

Cet objectif est difficilement atteignable avec des développements anarchiques. Il faut que la ville s'assure que les nouveaux projets ne pénalisent pas les quartiers déjà existants. Pour ce faire, il doit y avoir une évaluation de la consommation d'eau du nouveau projet et du quartier avoisinant afin de s'assurer que l'apport d'eau sera suffisant pour tous. Il faut que les promoteurs immobiliers participent à mettre en œuvre des moyens de réduction de la consommation d'eau par les nouveaux propriétaires. Une contribution du promoteur pour financer des agrandissements ou de nouvelles installations d'eau potable est une avenue supplémentaire pour les secteurs les plus éloignés qui seront développés.

Objectif 5. Protéger la bande riveraine des cours d'eau et participer à la protection des bassins versants.

L'APEL considère que la meilleure façon de protéger la bande riveraine soit que la ville se réapproprie d'une plus grande surface en bordure des cours d'eau. La rivière Gatineau coule à l'année dans le quartier Limbour. Par contre, l'accessibilité y est presque nulle sur toute sa longueur. Cette route légendaire n'est pas mise en valeur. Les rapides au pont Alonzo Wright, un bijou pour ceux qui les connaissent, sont le berceau de dizaines d'espèces de poisson. La ville doit prendre les moyens pour éliminer les commerces polluants (stations services, commerces automobiles) près des secteurs panoramiques comme celles des rapides du pont Alonzo Wright afin de préserver cette ressource. Ces sites pourraient alors servir d'aire de repos (piétonnier, vélos) pour que la population et les générations à venir puissent profiter de ce paysage sans à avoir à côtoyer motos et autos.

Objectif 6. Contrôler les rejets des eaux pluviales dans les réseaux et les cours d'eau

Dans un nouveau projet résidentiel de Limbour, nous avons constaté la construction d'un bassin de rétention aux abords d'un marais déjà existant. Ce bassin de rétention n'avait pas été conçu en tenant compte du marais et ceci est une aberration. Il faudrait que tout nouveau projet résidentiel ou commercial tienne compte de toutes étendues d'eau (marais, marécage, ruisseau intermittent) si petites soit elles car elles indiquent une irrigation naturelle. Il faudrait que le promoteur identifie l'écoulement de l'eau selon la nature du territoire et en tenir compte dans le développement du projet. L'esthétisme est un facteur important dans la planification d'un développement mais elle ne corrigera pas l'écoulement naturel des eaux surtout lorsqu'il y a déboisement massif.

5.2 Améliorer la qualité de l'air

Tous les objectifs décrits sont excellents et démontrent la volonté de la ville d'être leader en matière environnementale et qu'elle prend les moyens de donner l'exemple à la population.

Pour les objectifs suivants, nous aurions des moyens à ajouter.

Objectif 4. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Nous croyons qu'en favorisant l'achat local pour les résidents et les services de la ville contribuent à diminuer les émissions de GES. Vous y faites mention dans l'objectif 4 du thème « Préserver la ressource sol ».

Objectif 5. Faire des villages urbains un modèle de mobilité durable

Afin d'aider les cyclistes à utiliser leurs vélos le plus souvent possible, il est primordiale que tous les petits centres commerciaux offrent des supports à vélos. Il est également important de les disposer à des endroits qui ne soient pas hors de vue ou trop près des voitures. Ainsi, les cyclistes seront plus à l'aise d'utiliser leurs vélos pour se rendre à ces commerces.

Objectif 11. Compléter et finaliser le réseau cyclable intégré récréatif et utilitaire

Il ne faudrait pas oublier d'inclure dans tous les nouveaux projets de construction des aires pour les vélos. À Ottawa, certains stationnements à vélos sont dans des sites verrouillés pour diminuer les vols.

Les projets résidentiels contigus (ex. projet l'Érablière et les Escarpements Limbour) devraient être reliés entre eux pour permettre une circulation piétonnière et de vélos entre eux comme le sont entre eux Cote D'Azur, Ferme Limbour et Mont-Luc.

Objectif 12. Encourager la marche comme mode de déplacement

Les rues doivent être pensées pour tous les moyens de locomotion et pas seulement pour la voiture. Il y aura donc de l'aménagement à faire sur les artères déjà existantes. Le quadrilatère du pont Alonzo Writght- boulevard La Vérendry- rue St-Louis n'est pas sécuritaire pour les piétons. Il y a d'autres sites comme celui-ci dans Gatineau.

Si du mobilier urbain est installé le long des principaux axes, il faudrait penser aux déchets et s'assurer d'installer des poubelles résistantes.

Objectif 13. Participer à la lutte au SMOG

C'est une belle initiative d'avoir une réglementation pour encadrer les foyers et poêles à bois. Il existe des poêles à combustion lente très efficace sur le marché. Mais le SMOG est causé par d'autres facteurs dont l'automobile. Les arbres sont de très bons filtres du gaz carbonique. Il est primordial d'avoir beaucoup d'arbres sur les axes principaux de circulation automobile. Beaucoup d'arbres ont été plantés sur le boulevard des Allumetières dans le secteur Hull. Cette initiative devrait être mise en place sur le boulevard Maloney. En plus, cela embellirait le paysage !!

5.3 Préserver la ressource sol

L'APEL est en accord avec les objectifs de cette section. Nous avons fait des conférences sur l'utilisation de plantes ou d'agents naturels pour combattre les insectes. Nous avisons nos membres des agriculteurs de la région qui offrent des points de services pour des paniers de légumes.

Cette section est liée avec l'objectif de la biodiversité. Protéger le sol amène à protéger le couvert forestier et ce qu'il contient. La ville de Gatineau s'est doté d'une politique sur les boisés urbains qui permet de protéger les milieux de sensibilité élevée. Ceci n'empêche pas des projets de se développer aux abords de ceux-ci. Il s'en suit souvent un accord pour la construction d'un projet résidentiel ou commercial en suivant certaines prescriptions. Les aires de protection sont rares dans le quartier Limbour. Pourtant, c'est un des quartiers les plus boisés avec plusieurs milieux humides s'y rattachant. Mais pour combien de temps?

Objectif 1. Développer selon les principes de développement durable

Le schéma d'aménagement est l'outil de base de développement d'une ville. Il est donc important qu'il repose sur des principes liés au développement durable.

L'APEL réitère sa demande d'avoir un nouveau zonage au schéma d'aménagement qui définirait une autre catégorie de parc soit une aire de conservation naturelle. Le parc du marais de Touraine, le parc du lac Beauchamp et le parc du lac Leamy sont trois sites qui pourraient bénéficier de ce statut qui serait une nouvelle catégorie de parc mais seulement pour usage environnemental. Donc, il ne pourrait y avoir de garderie, de routes, de centre communautaire, d'aires de jeux, seulement de la forêt ! Au lieu d'un terrain de golf au nord du marais situé dans le projet résidentiel *Escarpelements Limbour*, on devrait avoir une aire de conservation naturelle pour préserver au moins une partie de ce milieu et en faire un site d'observation de la faune comme le marais de Touraine.

En plus, ces secteurs feraient partie des corridors de migration faunique. Le développement urbain dans les périmètres de ces secteurs serait fait en tenant compte de la possible interaction entre humains et animaux. Vous faites référence à ce moyen dans la section biodiversité.

La caractérisation du milieu sur le terrain est essentielle pour bien développer un projet. Il serait important que tout nouveau projet soit systématiquement visité avant la mise en chantier et vérifié par les inspecteurs de la ville. Une réglementation devrait forcer cette approche.

Objectif 5. Augmenter la densité résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain.

Cet objectif doit être en lien avec le transport en commun et le réseau de piste cyclable sinon nous assisterons à des bouchons de circulation et à des alertes au SMOG. Les développements résidentiels abondent dans le quartier Limbour mais aucune piste cyclable supplémentaire avec les liens existants n'a été construite et seulement quelques lignes d'autobus supplémentaires ont été ajoutées pour pallier au nombre croissant de résidents.

5.4 Préserver la biodiversité

L'APEL est heureuse de constater l'intérêt de la ville pour la protection de la biodiversité. L'inventaire des milieux humides et des cours d'eau est le meilleur moyen pour protéger la faune et la flore qui ne peuvent vivre sans eau. La sensibilisation et l'éducation auprès des jeunes et des adultes est le moyen le plus efficace pour un effet à long terme.

Nous avons deux moyens à ajouter à ceux indiqués à ce thème.

Objectif 2. Préserver les boisés en milieu urbain et rural

Notre moyen est d'ajouter un nouveau zonage (aire de conservation naturelle) tel qu'indiqué à l'objectif 1 du thème **Préserver la ressource sol**. En milieu urbain, il est difficile de contrôler l'utilisation du territoire. En mettant une réglementation qui protège un milieu, nous ajoutons un moyen pour la pérennité de celui-ci.

Objectif 4. Minimiser la coupe d'arbres lors de l'aménagement de nouveaux projets résidentiels.

L'APEL n'est pas en accord avec des mesures compensatoires. Cette perspective ne donne jamais les résultats escomptés.

Le pourcentage additionnel du couvert forestier doit être sur du terrain non dévasté par des travaux dans le projet. Ces espaces verts peuvent servir à des fins esthétiques mais doivent surtout servir à des fins écologiques. Par exemple, conserver un petit marais sans un pourtour suffisant pour permettre une zone tampon ne protégera rien puisque ce milieu finira par disparaître à cause de la proximité de maisons ou d'asphalte.

Les voies d'accès principales devraient être boisées. Les zones boisées derrière les maisons devraient être notariés pour empêcher toutes coupes et s'assurer de la pérennité de ces lisières.

5.5 Réduire l'empreinte écologique et la consommation d'énergie

Ces trois objectifs sont très d'actualité. Pour planifier l'avenir, il faut commencer à penser à notre impact sur la nature aujourd'hui. Nous avons fait référence dans le thème préserver la ressource eau (objectif 3) à quelques-uns des moyens indiqués.

5.6 Offrir une meilleure qualité de vie

Ce thème est en lien avec plusieurs autres présentés précédemment.

L'aménagement des parcs et espaces verts n'est pas uniquement pour la récréation; il peut l'être pour l'observation de la nature, en pleine ville!! De même, l'accès aux rivières ne doit pas être uniquement pour les plaisanciers ou la baignade. Elle doit satisfaire le piéton ou le cycliste qui s'arrête pour profiter du paysage.

L'environnement « nature » a sa raison d'être, pour bien des gens. La nature peut être un moteur économique, car elle fait partie des critères d'une bonne qualité de vie pour beaucoup de résidents. C'est ce qui a attiré bien des résidents du quartier Limbour.

5.7 Poursuivre la gestion des matières résiduelles

L'APEL encourage la ville de Gatineau dans sa lutte à la diminution des déchets. Elle fait sa part en informant ses membres sur le recyclage et le compostage. Nous prévoyons offrir d'autres ateliers sur le sujet.

5.8 Objectifs généraux

Dans les objectifs généraux, nous aurions un point à ajouter sur le volet communication. Il est très difficile pour un organisme comme le nôtre de pouvoir communiquer nos activités dans le quartier puisqu'il n'y a pas de moyens pour le faire. Nous aimerions voir des babillards aux centres communautaires et dans les petits centres commerciaux pour aider à diffuser les activités dans le quartier. Un lien sur le site de la ville pour notre site web aiderait à faire connaître notre organisation en dehors du quartier.

Il y a également un manque de locaux pour satisfaire les organismes de quartier qui veulent offrir des ateliers durant la semaine. L'APEL ne s'est vu offrir que les vendredis pour donner des soirées d'information. La tendance démontre que ce n'est pas le meilleur soir pour inciter les résidents (jeunes et adultes) à venir à nos activités.

6.0 Synthèse et recommandations

L'APEL aimerait féliciter la CCEDD pour le projet de politique environnementale. Nous sommes très déçus par contre du peu de temps alloué pour vous soumettre notre mémoire. Le mois de mai est la période la plus active dans notre organisation.

Ce projet de politique environnementale doit être bonifié avec les commentaires de tous les intervenants qui ont participé à la consultation. L'APEL n'a pas une longue existence mais ses membres sont de fervents défenseurs de l'environnement et nous ne pouvons laisser passer cette occasion sans vous soumettre nos recommandations principales.

1. Créer un nouveau zonage ayant pour objectif d'avoir des aires de conservation naturelle
2. Permettre les phases de développements dans des projets résidentiels en s'assurant qu'il y a des boisés naturels en plus du 10% obligatoires des espaces verts.
3. Tenir compte du milieu avant de concevoir des développements résidentiels, commerciaux ou autres
4. Continuer d'améliorer les moyens de transport en commun et les liaisons pour les pistes cyclables entre les différents secteurs de Gatineau.
5. Permettre aux organismes du milieu d'offrir différents ateliers en lien avec l'environnement en leur offrant du support technique et financier